

N°45

Du mercredi 04 mars 2026

Cette instance se tient en visio-conférence

Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

Délibération CA260304.01 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05	3
Annexe à la délibération n°CA260304.01	4
Délibération CA260304.02 – Adoption du tableau des emplois du Groupement	5
Délibération CA260304.03 – Caducités de bourses ENSENHAR étudiant 2024-2025	7
Délibération CA260304.04 – Programme de coopération interrégional 2026 : soutien au fonctionnement des acteurs interrégionaux partenaires	8

Délibération CA260304.01 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil d'administration prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

Annexe à la délibération n°CA260304.01

								
N° Marché	Intitulé	Titulaire	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M25.33	Nouveau prestataire titres restaurant	Up Coop		Clos	25/11/2025	25/11/2025	12	31/12/2026
M.26.01	Prise en charge de l'hébergement collectif des stagiaires Ensenhar professeur 2025-2026-février 2026	Centre Louis Ormières	3 321,50 €	Clos	06/10/2025	21/01/2026	1	21/01/2026
M.26.02	Prestation de restauration pour la journée du 27/01/2026 Encontradas	Med'òc	90,00 €	Clos	27/01/2026	27/01/2026	1	27/01/2026
M.26.03	Stand et comptoir d'accueil pour le salon Babel Med	Babel Music	1 052,40 €	Clos	26/01/2026	27/01/2026	1	27/01/2026
M.26.04	Renouvellement annuel des abonnements d'assistance sur 9 ordinateurs	Tlse Micro	5 438,34 €	Clos	01/12/2025	07/01/2026	12	31/12/2026
M.26.05	Renouvellement annuel des licences Microsoft et antivirus	Tlse Micro	1 924,99 €	Clos	01/12/2025	07/01/2026	12	31/12/2026
M.26.06	Travaux graphique pour support communication	Zookeeper	1 128,00 €	Clos	27/01/2026	27/01/2026	1	27/01/2026
M.26.07	Matériel de bureau sur le site de Toulouse, changement avec reprise de l'ancien sur fin d'engagement	Konica	649,88 €	Clos	01/01/2026	10/02/2026	12	31/12/2026
M.26.08	Séminaire CIRDOC - OFFICE du 24/02/2026	Guedot Traiteur	427,50 €	Clos	10/02/2026	20/02/2026	1	24/02/2026
M.26.09	Commande de cahier d'activités de l'occitan Région Nouvelle-Aquitaine	Grand petit monde	1 935,00 €	Clos	26/01/2026	20/02/2026	1	20/06/2026
M.26.10	Formation "Chargé de projet communication 360°" de 4 mois en distanciel pour l'agent en charge de la communication digitale	Studi	1 590,00 €	Clos	05/01/2026	12/03/2026	4	30/06/2026

Délibération CA260304.02 – Adoption du tableau des emplois du Groupement

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8 ;

Vu la délibération n°CA241127.03 relative à l'adoption de l'organigramme du Groupement ;

Vu la délibération n°AG250312.02 relative à l'adoption du nouveau projet d'établissement du Groupement 2025-2030 ;

Vu la délibération n°CA250312.03 relative à l'adoption du tableau des emplois du Groupement ;

Considérant l'article L313-1 du code général de la fonction publique stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

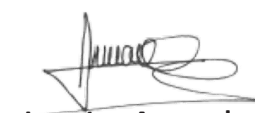
Il appartient au conseil d'administration du Groupement de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois ci-dessous est proposé :

TYPE D'EMPLOIS	<i>Pour rappel Effectifs 2025</i>	EFFECTIF ET POSTES	CATEGORIE	QUOTITE PREV.	<i>Pour information quotité au 04/03/2026</i>
Emplois permanents	<i>1 directeur</i> <i>4 chargés d'études et de développement</i> <i>2 chargés d'études et de développement</i> <i>1 gestionnaire administratif et financier</i> <i>1 gestionnaire communication digitale et événementielle</i> <i>1 agent comptable</i>	1 directeur 4 chargés d'études et de développement 2 chargés d'études et de développement 1 gestionnaire administratif et financier 1 gestionnaire communication digitale et événementielle 1 agent comptable	A A A ou B B ou C B ou C (Adjonction de service)	1 ETP 4 ETP 2,5 ETP 1 ETP 0,5 ETP 0,15 ETP	<i>1 ETP</i> <i>3,8 ETP</i> <i>0,5 ETP</i> <i>1 ETP</i> <i>0,5 ETP</i> <i>0,15 ETP</i>
TOTAL	9	9		9,15 ETP	6,95 ETP <i>(dont 5A, 2B, 2 vacants et 1 agent comptable)</i>
Postes temporaires					
TOTAL GENERAL	9	9		9,15 ETP	6,95 ETP

Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le tableau des emplois ainsi proposé est adopté.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Délibération CA260304.03 – Caducités de bourses ENSENHAR étudiant 2024-2025

Mesdames, Messieurs,

Par sa décision n°AG210420.03 du 20 avril 2021, l'Assemblée générale du Groupement approuvait les nouveaux modèles de convention des bourses ENSENHAR Etudiant pour les bénéficiaires et installait des nouvelles clauses de caducité, y compris pour les anciens bénéficiaires.

Dans ces actes, il est stipulé :

(article 5) : « La bourse d'étude, objet des présentes, devient caduque de plein droit :

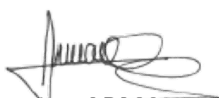
- Si la première demande de versement n'intervient pas dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide ;
- Si la dernière demande de versement n'intervient pas dans un délai de six mois à l'issue de l'année universitaire (avant la fin du mois de décembre). »

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des 3 bourses 2024-2025 devenues caduques pour un montant de 6 000 € et détaillées ci-après :

Année convention	Référence	Nom	Prénom	Département de résidence *	Formation	Lieu de formation	Solde non versé
24-25	BE24028OC	VIALADE	Maurine	Haute-Garonne	M1 MEEF	Montauban	1500 €
24-25	BE24029OC	BERGIER-DE-FREITAS	Lucie	Haute-Garonne	M1 MEEF	Montauban	1500 €
24-25	BE24038NAQ	LOUSTEAU	Alizée	Pyrénées-Atlantiques	M1 MEEF	Pau	3000 €

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Il est pris acte des 3 bourses devenues caduques tel que figurant dans la présente.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration

Délibération CA260304.04 – Programme de coopération interrégional 2026 : soutien au fonctionnement des acteurs interrégionaux partenaires

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane initie et anime un programme de coopération interrégional visant la mobilisation des acteurs interrégionaux qui souhaiteront en être partenaires. Dans ce cadre, il peut, conformément à la délibération n°AG241210.09, soutenir le fonctionnement desdits acteurs par l'octroi de subventions.

Les moyens mobilisables sont ceux fléchés par les trois membres du Groupement dans le cadre de la ligne budgétaire « programme de coopération interrégionale » précisée dans la délibération N°AG260304.06.

Dans cette perspective et après instruction des dossiers déposés, il est proposé d'adopter les aides ci-dessous :

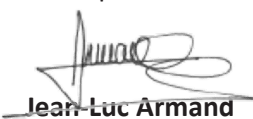
65_Subventions	TOTAL	ETAT - EN	ETAT - CULT	RNA	ROCC
Congrès	157 000 €		15 000 €	71 000 €	71 000 €
APRENE	15 400 €			4 000 €	11 400 €
Oc-prod / Octele	91 000 €			40 000 €	51 000 €
Conta'm	145 000 €		9 000 €	91 000 €	45 000 €
Oc-bi	95 000 €			50 000 €	45 000 €
Canopé – Cap'Oc	60 000 €	20 000 €		20 000 €	20 000 €
DIARI	29 000 €		11 000 €	6 500 €	11 500 €
TOTAL	592 400 €	20 000 €	35 000 €	282 500 €	254 900 €

Soit un montant total de 592 400 € en 2026.

Les aides mentionnées sont à considérer comme attribuées à 100 % pour l'année 2026.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : des aides d'un montant total de 592 400 € sont attribuées sous forme de subventions aux bénéficiaires tel que figurant dans la présente.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement